

Collège Pablo Picasso
42 Route de Saint Paer
27140 GISORS
Tel 02 32 27 05 75
Tel 02 32 27 99 08 (ligne du gestionnaire)
Fax 02 32 55 80 59

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

OB JET DU MARCHE : SEJOUR « Résistance en Normandie »

TYPE DU MARCHE :

Marché à procédure adaptée selon dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

OBJET :

Un séjour de trois jours et deux nuits incluant l'hébergement en pension complète en résidence hôtelière.

Le séjour doit se dérouler sur 3 jours dans la période comprise entre le 30 mars 2020 et le 10 avril 2020 conformément au programme ci-dessous: le départ se fera le matin du jour 1 et le retour se fera le soir du jour 3.

Prestation de séjour clé en main selon le programme de visites.

PROGRAMMATION DES JOURNEES

Jour 1 :

Départ du collège dans la matinée

Arrivée au musée de la résistance et de la déportation (visite libre) de Forges Les Eaux (arrivée envisagée vers 9h30 au musée),

Départ de Forges les Eaux vers Arromanches: (Déjeuner lors du transit prévu par les familles des élèves participants : panier repas)

Pour :

- La visite guidée du musée du débarquement,
- La visite d'Arromanches 360° et commentaires sur le port artificiel (guidée)

Départ d'Arromanches vers le lieu d'hébergement (dîner à l'hébergement)

Nuit à l'hébergement.

Jour 2 :

Petit-Déjeuner à l'hébergement.

Départ du lieu d'hébergement vers Caen, pour la visite libre avec cahier pédagogique du mémorial de Caen.

Déjeuner prévu par l'hébergement (panier-repas)

Déplacement de Caen à Formigny /Colleville-sur-mer pour la visite guidée des plages du débarquement et la visite libre du cimetière militaire américain.

Déplacement de Formigny/Colleville-sur-mer vers La Cambe pour la visite libre du cimetière allemand de La Cambe.

Déplacement de La Cambe vers Cricqueville-en-Bessin pour la visite libre du site de la pointe du Hoc.

Déplacement de Cricqueville-en-Bessin vers le lieu d'hébergement (dîner à l'hébergement).

Nuit à l'hébergement.

Jour 3 :

Petit-Déjeuner à l'hébergement

Déplacement du lieu d'hébergement vers Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la visite guidée de la maison Triolet Aragon

Déjeuner prévu par l'hébergement (panier-repas)

Déplacement de Saint-Arnoult-en-Yvelines vers Suresnes pour la visite guidée du Mont Valérien.

Déplacement de Suresnes vers le collège Pablo Picasso (Arrivée envisagée vers 19h00 au collège).

ASSURANCE :

Si le candidat ne souhaite pas appliquer un système de facturation a posteriori aux frais réels (avec une tolérance de quelques annulations - préciser le nombre maximum, et facturation uniquement des séjours des élèves effectivement présents), il devra prévoir en option une assurance annulation dont il donnera le coût par personne (joindre le détail du contrat et fournir une notice explicative simplifiée).

PRIX :

Les prix seront proposés en euros hors taxes et TTC. Le cas échéant, les suppléments de prix applicables à certaines périodes seront explicites et inclus dans l'offre.

Le devis du candidat fera obligatoirement apparaître distinctement les éléments suivants :

- prix unitaire de la pension complète pour un élève,
- prix unitaire de la pension complète pour un adulte accompagnateur,
- transport: en autobus grand confort (les frais de péages et de stationnement inclus)
- un devis pour 49 élèves et 4 accompagnateurs
- les frais des chauffeurs (si non inclus dans le transport)
- l'assurance responsabilité civile.
- l'assurance annulation individuelle.
- option assurance annulation pour tout le groupe.

EN AUCUN CAS LE CANDIDAT NE PEUT PROPOSER LA GRATUITE DE SA PRESTATION POUR UN ADULTE ACCOMPAGNATEUR.

En effet, le Juge des comptes estime que l'encadrement d'un voyage qui relève d'une mission de service public ne saurait être mis, même indirectement, à la charge des familles des élèves, et ce en vertu du principe de gratuité de l'enseignement tel que précise l'article L132-2 du Code de l'Education. Important: le candidat doit faire apparaître sur la proposition le prix du séjour par participant. Ainsi, il ne fera pas figurer un prix par élève avec des gratuités accompagnateurs.

De plus, tout versement d'allocation au responsable de groupe pour couvrir les frais d'organisation du voyage est à proscrire et ne doit donc pas apparaître sur la facture.

FORME :

Marché à bon de commande unique (par séjour) émis par l'Etablissement.

Le candidat doit fournir une offre comportant le prix proposé et valant acte d'engagement. La durée de validité de l'offre sera de 75 jours.

Les clauses du contrat entre l'Etablissement et le voyageur seront conformes à la loi 92-645 du 13 juillet 1992 et au décret 94-490 du 15 juin 1994 (faire figurer le numéro d'agrément sur le contrat).

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

L'Agent comptable assignataire est l'Agent comptable du LGT Dumézil à VERNON. Les règlements seront effectués par mandat administratif. Les factures seront adressées en deux exemplaires au Collège Pablo Picasso de GISORS.

DOCUMENTS A FOURNIR :

A l'appui de son offre complétée par le détail des conditions de l'assurance annulation (tableau à remplir et brochures de l'assureur), le candidat doit fournir les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics, à savoir :

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière
- en cas de redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.
- une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat :
 - a satisfait aux obligations légales et fiscales
 - n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir
 - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10 5 L.341-6 , L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail.

QUALITE :

Les moyens de transport doivent répondre à la réglementation en vigueur le jour du départ.

FACTURATION :

Les factures reprendront exhaustivement les éléments détaillés du devis, en ayant soin de faire apparaître distinctement les coûts élèves et les coûts adultes.

En aucun cas les premiers règlements (y compris acomptes) ne pourront intervenir avant novembre 2019. Le prestataire pourra au mieux présenter une facture d'acompte, dont le montant sera limité à 70% du prix total de prestation, sera présentée au règlement une semaine avant le début du séjour. Le solde sera versé après service fait soit à la fin du séjour.

Mode de règlement par virement administratif (délais de paiement : 30 jours après réception de la facture). Fournir un R.I.B.

JUGEMENT DES OFFRES, CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Prix 40 %
- Qualité des produits et services 60 %

Le prix sera noté sur 40 points. L'offre la moins-disante obtiendra 40 points, l'offre à comparer sera notée en fonction de l'écart qui la sépare de l'offre la moins-disante.

Note de l'offre à comparer : (Montant de l'offre la moins-disante X 40) / Montant de l'offre à comparer

La qualité des prestations sera notée sur 60 points :

- conformité au besoin : 40 points
- niveau des prestations : 10 points (transports, garanties de la qualité de l'accueil en famille hôte, assurance de réalisation des visites prévues ...)
- présentation de l'offre : 5 points
- présentation de l'assurance annulation (simplicité et clarté et exhaustivité des explications) : 5 points

RECEPTION DES OFFRES

Les offres devront être transmises au plus tard le 29 août 2019 à 12h30 par le biais du site web de publication utilisé (Publication sur AJI)

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure indiquées ne seront pas examinées.

Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse : <http://www.aii-france.com>, rubrique « Marchés publics »

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés :

- Au service de gestion du Collège de GISORS poste 02 32 27 99 08
- A l'adresse mail 0271631b@ac-rouen.fr